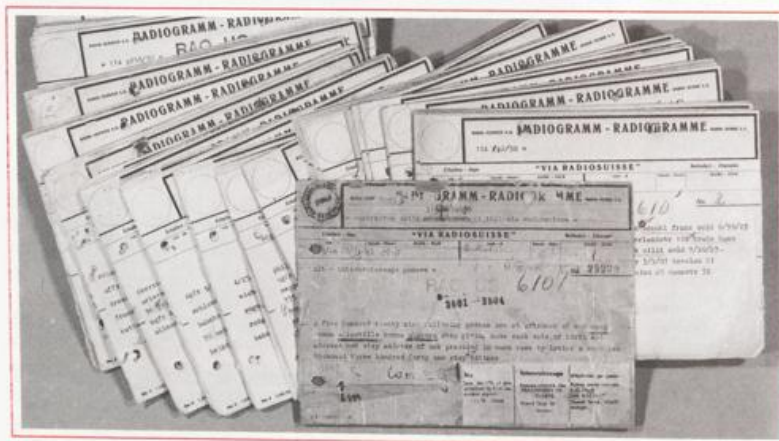
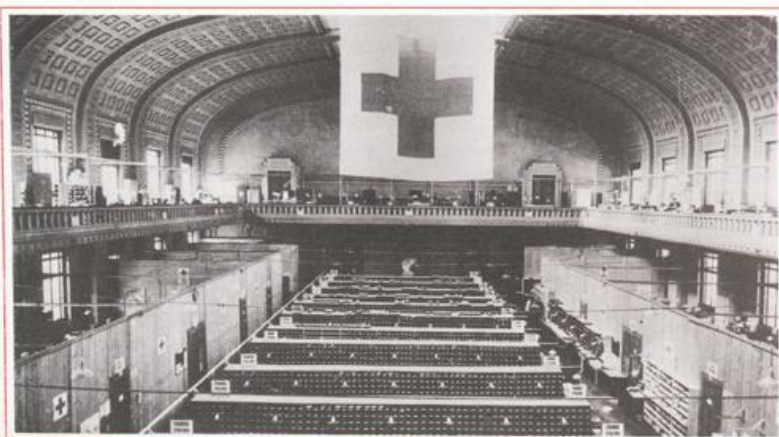


# DEUXIÈME GUERRE MONDIALE



Un an avant le premier échange de coups de feu de la seconde guerre mondiale, le CICR avait créé une «Commission des œuvres de guerre» pour préparer la reprise des activités de l'Agence sur une grande échelle.

Cette Commission se réunit 25 fois avant le début de la guerre et, en janvier 1939, 30 «vétérans» de l'Agence de 1914/1918 se portèrent volontaires pour reprendre du service en cas de besoin.

L'Agence fut ouverte officiellement en septembre 1939, lors de l'invasion de la Pologne. Dès les premières semaines de la guerre, 600.000 soldats polonais furent capturés par les troupes allemandes et soviétiques, ce qui laissait présager l'ampleur des tâches auxquelles l'Agence allait être confrontée par la suite.

Tous les belligérants furent officiellement informés de l'existence de l'Agence centrale des Prisonniers de Guerre, et il leur

fut rappelé que, aux termes de la Convention de Genève de 1929, il était de leur devoir d'ouvrir des Bureaux nationaux de Renseignements, chargés des relations avec l'Agence au sujet des prisonniers, ainsi que de l'échange de listes nominatives, messages et nouvelles.

L'Agence centrale des Prisonniers de Guerre s'équipa des moyens de communication et du matériel de bureau les plus modernes. Machines à photocopier et à statistiques, aussi révolutionnaires alors que le sont aujourd'hui les ordinateurs, procurèrent une aide précieuse aux 4.000 employés de l'Agence, qui tant à Genève que dans d'autres parties de la Suisse, avaient pour tâche d'établir des recoupements entre les informations brèves et sèches provenant des champs de bataille et des camps de prisonniers et les lettres émouvantes et désespérées des mères, épouses et enfants.

Appelés à traiter parfois près de cent mille communications par jour, les 26 servi-

ces de l'Agence prirent bientôt des proportions industrielles.

A partir de 1940, l'Agence avait réussi à persuader presque tous les belligérants d'utiliser les cartes de capture Croix-Rouge. Ces dernières ne remplacèrent pas les listes officielles envoyées par les puissances détentrices mais, remplies par les prisonniers eux-mêmes, elles contenaient moins d'erreurs que les listes rédigées par des personnes ignorant la langue des prisonniers. En outre, les cartes parvenant parfois à Genève avec des semaines d'avance sur les listes officielles, les familles purent être informées plus rapidement de la capture des leurs.

Le CICR étendit également ses activités au-delà des frontières helvétiques. Durant les cinq années de guerre, les délégués effectuèrent 11.000 visites à des camps de prisonniers de guerre et détenus civils. L'Agence ne reçut malheureusement que peu d'informations du front oriental – non seulement l'Union soviétique n'avait pas signé la Convention de Genève de 1929 sur le traitement des prisonniers de guerre, mais encore l'Allemagne et l'Union soviétique s'étaient refusées à signer un accord réciproque sur l'échange de renseignements sur les prisonniers de guerre.

Les belligérants refusèrent d'étendre aux civils en territoires occupés les bénéfices de la Convention de 1929. Les détenus des camps de concentration nazis furent ainsi dépourvus de protection. L'Agence centrale des Prisonniers de Guerre déploya cependant d'énormes efforts pour reconforter moralement les millions d'autres victimes de la deuxième guerre mondiale.

Un total de 36 millions de colis Croix-Rouge furent distribués; 120 millions de lettres furent échangées entre les prisonniers de guerre et leurs familles, et 23 millions entre les civils des divers pays en guerre.

Il a été estimé que, en Europe seulement, 700.000 personnes avaient été réunies avec leur famille grâce à l'Agence.

Aujourd'hui, près de 40 ans après la fin des hostilités, l'ACR continue à répondre à des requêtes en relation avec la guerre de 1939-1945. Ces demandes sont en majorité traitées par les services polonais, italien, allemand et soviétique de l'Agence. Elles émanent pour la plupart d'anciens soldats cherchant à faire valoir leurs droits à des compensations ou pensions au moyen d'une attestation délivrée par l'Agence, ainsi que de personnes qui continuent à chercher des parents disparus.



CICR

Combien de temps encore l'Agence aura-t-elle besoin de recourir aux millions de documents d'archives de la deuxième guerre mondiale? Selon ses estimations, jusqu'en l'an 2000 au moins, après quoi les dossiers seront conservés – sur microfilms pour des raisons de sécurité – en tant que documents historiques d'une valeur inestimable. De nos jours, 25% du travail de l'Agence est encore consacré à des cas engendrés par ce long conflit et ses suites.

### LES CONFLITS MODERNES

A partir de 1945, l'Agence fut fermement implantée, de façon permanente, au sein du CICR. L'adoption, en 1949, de la IVe Convention de Genève, relative à la protection des civils en temps de guerre, fournit une base légale à certaines des initiatives prises par l'Agence durant la deuxième guerre mondiale.

A peine la paix était-elle revenue dans le monde que, en 1948, l'Agence fut à nouveau appelée à intervenir en faveur des victimes de la guerre en Palestine. Les messages Croix-Rouge furent utilisés par les familles séparées à la suite de la création de l'Etat d'Israël. L'ACR n'a, depuis, jamais cessé ses activités au Moyen-Orient: conflit de Suez, guerre des Six Jours, guerre de 1973 et conflits actuels l'ont amenée à étendre toujours plus ses activités dans cette partie du monde, où ses services sont aujourd'hui plus solidement établis que partout ailleurs.

En fait, l'Agence est intervenue dans la plupart des situations de conflit depuis 1945: guerre du Vietnam et guerres d'indépendance en Afrique pendant les années 60, conflit de Chypre et guerre indo-pakistanaise pendant les années 70. Elle déploie aujourd'hui une part importante de ses activités en faveur des prisonniers politiques dans le monde entier; leur enregistrement par les soins de l'Agence est considéré par le CICR – et par les détenus eux-mêmes – comme une forme de protection.

Au cours des dix dernières années, un désir de décentralisation a amené la création d'Agences de recherches sur le terrain, à proximité des théâtres d'opérations au Liban,

au Salvador, dans diverses régions d'Afrique et ailleurs. Il ne s'agit cependant que d'une décentralisation opérationnelle, Genève demeurant le principal pôle de convergence pour toutes les informations obtenues sur le terrain. Plus d'une douzaine de pays ont maintenant des Agences de recherches CICR tandis que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont encouragées sans relâche à créer leurs propres services de recherches.

### ACR 1984: quelques chiffres

- près de 41.000 nouveaux cas de demandes de recherches ont été enregistrés;
- deux millions de messages Croix-Rouge ont été échangés entre membres de familles séparées, civils, prisonniers de guerre et détenus, lors d'interruptions des réseaux normaux de communication;
- 12.000 personnes environ ont bénéficié des réunions de familles et rapatriements organisés par l'Agence.



Y. MULLER/CICR



CICR